

**Commune de DAUBENSAND**

-----  
**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
-----

Séance du 20 janvier 2017, ouverte à 20 heures

**PRESENTS** : Mme Valérie FUCHS, Maire, Mme Estelle BRONN Adjointe, Mmes Caroline DINDAULT, Virginie LANNO, MM Jérôme DAVID, Joseph OTT, Pascal ROOS, Thomas STARCK, Christophe WEISS.

**ABSENT EXCUSE** : M. Fabien MANNHART, Adjoint donne procuration à Mme FUCHS  
M. Frédéric LANG donne procuration à Mme BRONN

**Point 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE.**

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé sans réserve.

**Point 2 : AFFAIRES BUDGETAIRES - DELIBERATION DE LA REGLE DU QUART**

Le conseil municipal,

VU les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits votés au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

| <b>Article budgétaire</b> | <b>Libellé</b>                                      | <b>Crédits ouverts BP 2016</b> | <b>Montant autorisation</b> |
|---------------------------|---|--------------------------------|-----------------------------|
| 202                       | Frais liés aux documents d'urbanisme & numérisation | 30 000 €                       | 7 500 €                     |
| 2112                      | Terrains de voirie                                  | 215 000 €                      | 53 750 €                    |
| 2184                      | Mobilier  | 15 740 €                       | 3 935 €                     |

La délibération est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** des membres présents.

**Point 3 : CHASSE – AGREMENT D'UN PERMISSIONNAIRE POUR LE LOT DE CHASSE UNIQUE.**

Le Conseil Municipal,

VU le cahier des charges des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 1924 après délibération,

**APPROUVE A L'UNANIMITÉ**

la nomination de Monsieur Marc JURD, domicilié 3 Place du Lavoir 67310 DANGOLSHEIM en qualité de permissionnaire sur le lot de chasse unique de Daubensand.

**Point 4 : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - Rue de la Digue**

**Vu** les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'assainissement transmis par le SDEA en date du 29 décembre 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **décide** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur une longueur de 55 mètres pour un montant H.T. de 21 000 € dans le cadre de sa compétence urbanistique ;

➤ **demande** l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées ;

➤ **s'engage** à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ce derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la :

Trésorerie du SDEA  
N° de RIB 00806 G675000 0000 45

➤ **finance** ces opérations sur le budget général 2017 de la commune par l'octroi d'une subvention exceptionnelle versée au SDEA,

➤ **autorise** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande travaux, arrêtés de circulation...).

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Point 5 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE ENEDIS**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

➤ **autorise** Mme le Maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude, dans les termes suivants :

« SERVITUDE ENEDIS (anciennement ERDF)

ENEDIS a implanté une ligne électrique sur la parcelle située à DAUBENSAND cadastrée Section A numéro 1053.

Conformément à la convention sous seing privé du 30 juin 2016, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle ».

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Point 6 : DIVERS**

L'année 2017 sera marquée par deux scrutins généraux au suffrage universel direct qui se dérouleront postérieurement au mois de mars :

- L'élection du Président de la République les 23 avril (1er tour) et 7 mai (2d tour)
- Les élections législatives les 11 juin (1er tour) et 18 juin (2d tour)

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 heures.